

RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA CONCEPTION DU NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Renseignements généraux
Organisation : à cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
Noms / fonction de la personne responsable : M. Rémi Bilodeau, directeur général d' à cœur d'homme
Courriel : acoeurdhomme@videotron.ca
Date : 27 avril 2018

à cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence est une association regroupant 28 organismes communautaires autonomes, répartis sur 15 régions administratives québécoises, qui viennent en aide aux hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal et familial. Elle a comme objectif d'encourager la prévention des violences conjugales et familiales et d'actualiser le développement et la consolidation d'un réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.

Depuis 30 ans, le réseau **à cœur d'homme** réunit des organismes dédiés prioritairement à l'intervention auprès des hommes en contexte de violences conjugales et familiales. Notre analyse de la problématique découle des recherches en intervention en violences conjugales et familiales et s'appuie sur l'expertise spécifique et commune de nos organismes membres.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale, vous trouverez l'ensemble de nos recommandations dans nos 3 documents : *Recommandations concernant la judiciarisation en matière de violence conjugale et familiale*, *Violence conjugale et familiale : vers une politique gouvernementale renouvelée : positionnement des organismes membres en vue de la révision de la Politique en matière de violence conjugale de 1995* et *Plan d'investissement en vue d'une diminution de l'occurrence et de l'incidence des violences conjugales au Québec 2017-2028*. Ces documents ont d'ailleurs été présentés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Une partie d'entre eux ont également été présentés au Secrétariat à la condition féminine, au ministère de la Sécurité publique et au ministère de la Justice.

Voici, pour débiter, quelques-unes de nos recommandations associatives. Vous trouverez également, en deuxième partie, quelques autres recommandations spécifiques de nos membres.

1. RECOMMANDATIONS ASSOCIATIVES

A. CONDITIONS GAGNANTES

- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait se montrer inclusif et porter sur « les violences conjugales et familiales » afin d'inclure l'ensemble des personnes touchées par cette problématique. Le nouveau plan devrait conséquemment affirmer que toutes les personnes aux prises avec les violences conjugales et familiales, qu'elles l'agissent, la subissent ou soient exposées à ces violences sont en droit d'être aidées. En ce sens, le plan devrait mener à une bonification de l'offre de services pour toutes les personnes touchées par les violences conjugales et familiales au Québec.

B. PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prévoir la réalisation d'une campagne de sensibilisation positive concernant les violences conjugales et familiales s'adressant spécifiquement aux hommes afin d'amener ces derniers à consulter les ressources d'aide de manière plus précoce.
- Le nouveau plan d'action devrait soutenir financièrement des activités de prévention, de sensibilisation et d'information destinées aux jeunes garçons en vue d'agir de façon proactive sur la transmission intergénérationnelle des violences conjugales et familiales au Québec.
- Le nouveau plan d'action devrait contenir des actions spécifiques dédiées aux hommes des Premières Nations et des Inuits en contexte de violences conjugales et familiales, qu'ils résident au sein des communautés autochtones ou en milieu urbain.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prévoir l'actualisation de la trousse d'information sur la violence conjugale à l'intention des médias de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Elle devrait inclure les nouvelles données disponibles en matière de violences conjugales et familiales

ainsi qu'en matière d'homicides intrafamiliaux. Elle devrait également y inclure les ressources d'aide, notamment les ressources d'aide pour les hommes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial.

- Des efforts, en matière de sensibilisation, devraient être réalisés, auprès de la population, en vue de favoriser la détection des risques et la prévention des homicides intrafamiliaux.
- Le nouveau plan d'action devrait considérer l'élimination des rapports d'inégalité entre les sexes, la prévention de la maltraitance et de la négligence envers les enfants ainsi que la diminution des injustices sociales en tant qu'axes de prévention principaux des violences conjugales et familiales.

C. DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

- Le nouveau plan d'action devrait reconnaître l'apport essentiel des organismes œuvrant auprès des personnes ayant des comportements violents. En ce sens, il est nécessaire de reconnaître le rôle indispensable de ces organismes en ce qui a trait à l'évaluation de la dangerosité des personnes, à l'aide apportée aux auteurs de violence afin qu'ils cessent leurs comportements violents et à leur contribution à la sécurité des conjoint(e)s et des enfants exposés aux violences conjugales et familiales au Québec.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait conséquemment souligner l'importance de financer adéquatement les organismes communautaires travaillant auprès des auteurs de violences conjugales et familiales. Afin d'éliminer les problèmes chroniques de délais d'accès aux services offerts par les organismes d'**à cœur d'homme**, répondre à l'augmentation des demandes d'aide, couvrir adéquatement l'ensemble du territoire et finalement, pour rejoindre l'ensemble des personnes touchées par les violences conjugales et familiales, nous demandons au MSSS une hausse du financement de nos organismes, via le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). D'ici 2019, nous demandons conséquemment que notre financement transmis via le PSOC soit porté à 10 324 644\$. Dans une deuxième phase, nous demandons au MSSS de porter notre financement total à 35,3\$M. Enfin, dans une 3^e phase, nous demandons au MSSS de porter notre financement total à 52,5\$M. Par ailleurs, nous soulignons l'importance que soient dédiées des sommes spécifiques en « violence conjugale » aux organismes communautaires venant en aide aux auteurs de violences conjugales et familiales.
- Le nouveau plan d'action devrait prévoir une formation portant spécifiquement sur l'identification des cas de violences conjugales et familiales auprès de la clientèle masculine et des auteurs de violences de même que sur la référence de ces personnes vers les ressources appropriées. Cette formation devrait être offerte dans tous les réseaux locaux de services du Québec (incluant les équipes relevant directement du MSSS, les ressources communautaires et le secteur de la justice) et devrait être dispensée très largement.
- Le nouveau plan d'action devrait démontrer une préoccupation importante pour les « réalités particulières » en matière de violences conjugales et familiales (immigration, diversité sexuelle, hommes victimes, etc.). Il devrait viser l'accroissement des connaissances sur le sujet et l'adaptation des pratiques en matière d'intervention concernant ces réalités.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait inclure des mesures afin de poursuivre le développement des connaissances et la bonification des interventions spécifiques auprès des pères ayant exercé des violences conjugales et familiales.

D. INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait permettre aux services offerts par les organismes d'**à cœur d'homme** d'être davantage reconnus auprès des services policiers, judiciaires et correctionnels.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prévoir le développement et la consolidation des services psychosociojuridiques, en collaboration avec les organismes membres d'**à cœur d'homme**, destinés aux personnes accusées de violence conjugale et familiale qui seraient offerts le plus tôt possible après l'arrestation. Ainsi, ces services permettraient de situer l'intervention au début du processus judiciaire, de reconnaître le vécu de la personne, de mieux assurer la sécurité des personnes impliquées et de solliciter une meilleure collaboration.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait viser l'amélioration de l'évaluation de la dangerosité en favorisant la diffusion et l'utilisation de l'outil «Appréciation du risque d'homicide conjugal» (2011), créé par le Cri-Viff et l'association **à cœur d'homme**, dans les organismes et les instances susceptibles d'être en contact avec des personnes présentant un potentiel de dangerosité élevé.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait soutenir la mise en place de protocoles en gestion de risque qui mettent de l'avant des principes de sécurité et d'inclusion de l'ensemble des personnes touchées (auteurs, victimes, enfants exposés) par les violences conjugales et familiales.

E. PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait mener à des actions concrètes en vue d'accroître la concertation.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait maintenir les sommes ponctuelles destinées à la concertation, la prévention et la sensibilisation, pour les organismes travaillant en violences conjugales et familiales.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait favoriser le maintien et l'augmentation des activités de concertation interministérielles en matière de violences conjugales et familiales.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prévoir le maintien des répondants régionaux en matière de violence conjugale.
- Un organe de concertation devrait être créé afin de réunir les acteurs non gouvernementaux impliqués dans la lutte et la prévention des violences conjugales et familiales. Par l'implication et la contribution de tous les acteurs sociaux, la société doit mettre en place les moyens d'action nécessaires à l'atteinte de l'objectif commun visant à prévenir ces violences.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait par ailleurs prévoir des sommes spécifiques dédiées à la recherche concernant les hommes en contexte de violences conjugales et familiales.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait en outre maintenir les Actions concertées du Programme de recherche sur la violence conjugale et bonifier son financement.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait également prévoir des mesures afin de favoriser la mise en commun des outils développés par les organisations concernées par la lutte aux violences conjugales et familiales.

F. AUTRE RECOMMANDATION

- Bien qu'elle ait contribué à plusieurs avancées majeures, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* de 1995, conçue il y a 23 ans, aurait avantage, selon nous, à être révisée afin de tenir compte des divers changements sociaux, de l'évolution des connaissances dans ce domaine, des expériences accumulées sur le terrain et des réalités diverses en matière de violences conjugales et familiales au Québec. Notre document *Violence conjugale et familiale : vers une politique gouvernementale renouvelée : positionnement des organismes membres en vue de la révision de la Politique en matière de violence conjugale de 1995* explique en détail nos propositions à cet effet.

2. AUTRES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES DE NOS MEMBRES

B. PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

- Afin de favoriser la pleine participation des garçons et des hommes à la promotion des rapports amoureux exempts de violence, il est nécessaire de cesser de stigmatiser l'implication des hommes dans la dynamique amoureuse et d'adopter un discours non culpabilisant afin que ces derniers adhèrent aux messages des campagnes de sensibilisation.
- Puisque les campagnes de sensibilisation auprès des hommes sont susceptibles de donner lieu à une augmentation des demandes d'aide auprès des organismes d'aide aux hommes auteurs de violences conjugales et familiales, il est nécessaire que le nouveau plan d'action gouvernemental prévoie, en concomitance avec les activités de sensibilisation, une hausse significative du financement de ces organismes en vue de faire face à cette hausse.
- L'ensemble des milieux de vie devrait être impliqué dans la lutte contre les violences conjugales et familiales, notamment, les milieux de travail. Les employeurs et syndicats devraient être sensibilisés au sujet de cette problématique. Ils devraient également être outillés afin de pouvoir orienter les personnes vivant en situation de violences conjugales et familiales vers les ressources appropriées.
- Le nouveau plan d'action devrait contenir des mesures visant la prévention et l'intervention auprès des adolescents ayant des comportements violents.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prévoir des actions visant à sensibiliser les intervenant(e)s aux biais découlant des représentations stéréotypées liées au genre concernant les violences conjugales et familiales et aux risques de discrimination qui peuvent en résulter.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait tenir compte de la variété des dynamiques des violences conjugales et familiales (unidirectionnelle, défensive, acquise ou mutuelle).

- Le nouveau plan d'action devrait soutenir des activités de sensibilisation et de prévention des violences conjugales et familiales dans les cours prénataux.

C. DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prévoir une augmentation notable du financement des organismes œuvrant auprès des hommes en contexte de violences conjugales et familiales en prenant en considération l'augmentation démographique de certaines régions, l'étendue du territoire et les besoins spécifiques propres à différentes régions.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prendre en considération les besoins des victimes masculines de violences conjugales et familiales. Le phénomène de la victimisation masculine devrait être pleinement intégré à l'analyse de la problématique des violences conjugales et familiales.
- Les intervenant(e)s en matière de santé et de services sociaux de même que les intervenant(e)s du système judiciaire devraient avoir davantage accès aux ressources (outils, formations) susceptibles de leur permettre de mieux intervenir auprès des victimes masculines de violences conjugales et familiales.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait viser à rendre accessibles aux clientèles masculines les services d'aide psychosociale dans des délais raisonnables, dans toutes les régions du Québec.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait démontrer la reconnaissance qu'en matière de lutte aux violences conjugales et familiales, les hommes font aussi partie de la solution.
- Bien que l'ajout de nouvelles mesures demeure essentiel, le nouveau plan d'action gouvernemental devrait considérer, de manière prioritaire, la consolidation des services existants. Le problème d'accessibilité aux services des organismes intervenant auprès des hommes en contexte de violences conjugales et familiales, causé par des délais d'attente et des coupures de services en raison d'un manque de financement, mériterait tout particulièrement d'être corrigé rapidement.
- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait prévoir le financement de ressources d'hébergement pour les hommes en contexte de violences conjugales et familiales.

D. INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

- Le nouveau plan d'action gouvernemental devrait viser à favoriser le partage de l'expertise et des meilleures pratiques en matière de violences conjugales et familiales auprès des policiers

E. PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

- La recherche scientifique, en matière de violences conjugales et familiales, devrait s'intéresser aux difficultés spécifiques pouvant être rencontrées chez certains groupes sociaux, en particulier, les victimes masculines de violences conjugales et familiales, les femmes auteures de violences, les communautés autochtones et les personnes LGBTQ.